



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 24647

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le développement de l'énergie éolienne. L'éolien fait partie des filières à développer pour atteindre l'objectif de 21 % de production d'électricité d'origine renouvelable en France d'ici à 2010. Pour autant, le développement de l'éolien se doit d'être maîtrisé, avec un souci du milieu naturel, du paysage, du patrimoine et des riverains. C'est pourquoi, il est nécessaire que l'essor de cette source d'énergie ne soit pas préjudiciable à la qualité et au cadre de vie de nos concitoyens et à ce que tout projet soit conçu et mené dans une logique de développement durable. Aussi, il lui demande son sentiment sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24647

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4811

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)